



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015 PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à 19 heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de Madame Françoise RAVEY, Maire avec en invité le Sénateur PERRIN Cédric.

Etaient présents :

Mesdames : BAUMGARTNER Lydie, CLAISSE Michèle, GAY Sabine, REGNAULT Virginie, MOYNE Françoise,

Messieurs : BOICHARD Jean-François, GRAEHLING Michel, OSTERTAG Régis, POINAS Jean-Christophe, TREIBER Jean-Daniel, ZUMBIHL Jean-François.

Ont donné pouvoir :

Monsieur RUCHTI Éric à Madame BAUGARTNER Lydie.

Absent excusé :

Monsieur SPADARO Vincent.

Date de convocation : 7/10/2015

Secrétaire de séance : Monsieur OSTERTAG Régis.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Madame le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Monsieur OSTERTAG Régis propose sa candidature.

Après délibération, Monsieur OSTERTAG Régis est nommé secrétaire de séance à la majorité des membres présents et représentés.

COMPTE RENDU DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés lors de approuve le procès-verbal de la séance précédente (à l'exception de monsieur POINAS Jean-Christophe absent lors de cette séance).

Affaire municipales :

08/1. CONVENTION D'ADHESION A LA CELLULE ACCESSIBILITE DU CENTRE DE GESTION.

Rapporteur : Madame BAUMGARTNER Lydie

Après un rapide rappel sur la loi accessibilité, Madame Baumgartner Lydie informe le Conseil municipal de la possibilité de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale pour le conseil et l'accompagnement de la mise en accessibilité des locaux communaux.

La Cellule accessibilité du CDG 90 est chargée d'apporter son expertise juridique, technique et fonctionnelle. Après signature de la convention la cellule accessibilité déclenchera la saisine informatique de la demande d'aide auprès du FIPHFP (Fonds pour insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) au nom et pour le compte de la commune. La subvention attendue devrait s'élever à la hauteur de 50 000€. L'assistance du CDG 90 fera l'objet d'un prélèvement sur ladite subvention de 8.5% pendant la durée de la convention.

Pour les suites à donner de la convention un agenda sera programmé sur une durée de six années pour la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux.

Monsieur Treiber Jean-Daniel soulève le problème du château communal.

Madame Ravey Françoise explique que compte tenu de l'architecture du château, bâtiment ancien, et de la réflexion en cours sur la réaffectation du château dans un proche avenir celui-ci ne rentrera pas en compte dans l'agenda.

Suite à quoi Madame Baumgartner Lydie énumère un certain nombre d'idées de prix déjà donnés lors d'une première visite des locaux par la cellule accessibilité du CDG 90.

Sur les bases des éléments présentés, il est proposé d'autoriser :

Madame le Maire à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 90 pour le projet de mise en accessibilité des locaux Mairie, église, salle polyvalente à dominante sportive;

Madame le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tout autre organisme ou collectivités publiques ;

Madame le Maire à définir le périmètre d'intervention de la Cellule d'accessibilité ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Baumgartner Lydie

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

AUTORISE

- *Madame le Maire à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 90 pour le projet de mise en accessibilité des locaux Mairie, église, salle polyvalente à dominante sportive;*
- *Madame le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès des tous autres organismes et collectivités publiques ;*
- *Madame le Maire à définir le périmètre d'intervention de la Cellule d'accessibilité ;*

La convention sera jointe en pièces annexées.

08/2. SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR POSTE D'ATSEM

Rapporteur : Madame RAVEY Françoise

Par une délibération en date du 8 juillet 2015, le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'ATSEM au sein de la commune et a modifié le tableau des effectifs en conséquence.

Il appartient donc au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique occupé précédemment par la personne nommée au poste d'ATSEM.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. L'avis préalable du Comité Technique été sollicité et est positif.(CTP du 06/10/2015).

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet au service technique.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DECIDE

- *de valider la suppression de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.*

08/3.ONF – TRAVAUX 2015

Rapporteur : Monsieur BOICHARD Jean-François

Afin de fixer le programme des coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt intercommunale Morvillars-Méziré durant l'hiver, il est nécessaire d'approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2016 à savoir :

Parcelle N°	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m ³)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
27 a ²	Amélioration	3.36	100	Bloc et sur pied	Coupe prévue à l'aménagement
29 a ²	Amélioration	3.41	100	Bloc et sur pied	Coupe prévue à l'aménagement
28 r	Régénération secondaire	1.54	70	Bois façonnés bord de route	Coupe non périodique
31 r	Régénération Ensemencement	3.24	100	Bloc et sur pied	Coupe non périodique
32 r	Régénération secondaire	1.42	70	Bois façonnés bord de route	Coupe non périodique

Monsieur Boichard Jean-François rappelle que les conditions d'exploitation pour l'affouage seront décidées prochainement lors d'une réunion d'affouage en intercommunalité. Toutefois pour être affouagiste, il faudra fournir une attestation de responsabilité civile et un certificat de ramonage.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Boichard Jean François

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DECIDE

- *d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2016 sur les parcelles de la forêt intercommunale n°27.28.29.31 et 32.*
- *d'autoriser le maire à signer tout document afférent.*

08/4/TARIFS SALLES COMMUNALES POUR UNE JOURNEE.

Rapporteur : Monsieur ZUMBIHL Jean-François

Lors de la séance de Conseil municipal en date du 28 mars 2012 le conseil municipal avait décidé des tarifs de location pour certains bâtiments communaux : le gymnase, la salle d'expositions. Ces tarifs avaient été voté pour deux jours, aujourd'hui des demandes se profilent pour une location d'une journée. Monsieur Zumbihl propose donc un tarif pour une journée qui se décomposerait ainsi :

- Gymnase 650€
- Salle d'exposition 350€
- Les deux salles réunies 800€

Après avoir entendu le rapport de Monsieur ZUMBHIL Jean-François

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DECIDE

- *De retenir les tarifs proposés pour une journée*
 - *Gymnase 650€*
 - *Salle d'exposition 350€*
 - *Pour les deux salles 800€.*

08/5.REPARTITION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE ET SES COMMUNES MEMBRES DU PRELEVEMENT FPIC

Rapporteur : Madame RAVEY Françoise

Madame le Maire expose la délibération prise lors du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2015 concernant le dispositif de péréquation national entre collectivités prévu par la loi de Finances 2012 appelée FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Pour notre territoire, les calculs font apparaître que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et l'ensemble des communes sont contributeurs au titre FPIC.

La loi a prévu que les ensembles intercommunaux puissent se déterminer sur une répartition choisie de cet effort entre le niveau intercommunal et ses communes.

Le conseil communautaire a décidé, les trois années précédentes, par un vote unanime que la CAB prendrait à sa charge la totalité de la contribution au FPIC.

Compte tenu du montant prélevé cette année, le Conseil Communautaire par 69 voix pour et 1 contre décide de reconduire, par voie dérogatoire, la prise en charge totale par la CAB de cette contribution sous condition que les conseils municipaux des communes membres délibèrent en faveur sur cette prise en charge par la CAB.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DECIDE

- *De suivre la délibération de la CAB en date du 25 juin 2015 concernant la prise en charge de la totalité de la contribution au FPIC par la CAB.*

08/6.RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean -François BOICHARD

Dans le cadre de son schéma directeur assainissement, la Communauté d'Agglomération Belfortaine a prévu le raccordement de la Commune à la station d'épuration de la Z.I Bourogne.

Ce raccordement impliquant la construction de divers ouvrages (bassin, station de pompage et canalisations) sur des parcelles appartenant à Réseau Ferré de France (RFF), la commune avait sollicité auprès de RFF l'autorisation d'utiliser une partie de l'emprise de la voie ferrée entre Belfort et Delle en vue d'y réaliser les travaux mentionnés.

Une convention avait été signée à l'époque (2008), convention qu'il y a lieu aujourd'hui de renouveler aux charges et conditions à actualiser.

En parallèle une convention était signée avec la CAB et la commune de Morvillars pour que la CAB prenne en charge le règlement des redevances et autres dépenses diverses prévues dans la convention RFF-Commune de Morvillars puisque la CAB a la compétence assainissement.

« L'article 3 de la convention CAB Commune de Morvillars prévoyait que la commune s'acquitterait de la redevance RFF. L'article 4 lui stipulait que la CAB procéderait au remboursement. »

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Boichard

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire

- *A renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire*
- *De signer tout document s'y rapportant.*
- *De prévoir au budget les dépenses et recettes afférentes à cette décision.*

08/7.AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES CONTES PERDUS POUR LA PRESENTATION D'UN SPECTACLE A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE AUX ENFANTS DES ECOLES.

Rapporteur : Madame BAUMGARTNER Lydie

Madame Baumgartner signale que le spectacle de Noël offert aux enfants de l'école de Morvillars se déroulera le dimanche 6 décembre 2015. Cette année une troupe régionale a été sélectionnée : La Compagnie de contes perdus. Le tarif de la prestation est fixé à 510€ net. Le spectacle de marionnettes présenté s'intitule « Ikéou, histoire de Noël et de caribous ».

Petit rappel le spectacle de Noël se déroulant à la même date que les élections régionales il sera important que chaque membre du Conseil Municipal soit disponible ce jour-là.

Après avoir entendu le rapport de Madame Baumgartner

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire

- *A signer la convention avec la compagnie des contes perdus pour un spectacle le 6/12/2015.*
- *A régler le montant de la prestation 510€.*

8/10. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Madame RAVEY Françoise.

- Madame Ravey fait un bref rappel du sinistre qui a touché la commune le 18 septembre dernier (Chute d'un arbre dans le parc à proximité du collège et des écoles primaire et maternelle endommageant le toit des haras.)
Suite à cette chute d'arbre qui paraissait anormale, une expertise a été demandée auprès de l'O.N.F car la question est de savoir si les travaux de l'accès au collège réalisés par le Conseil Départemental (sans prendre les mesures de sécurités en amont) pourraient ou non être mis en cause.
- Lors de la visite de l'agent ONF, un tour sommaire du parc arboricole de la commune a été fait, et force est de constater que malheureusement certains arbres devront être coupés après une expertise plus approfondie. D'ailleurs à cet effet un arrêt d'interdiction de passer et de stationner sous le chêne près du château a été pris par précaution (risque de chute d'une grosse branche malgré le hauban qui la soutient).
- Le transformateur électrique sur le parking, près des commerces va être détruit ces jours ci.
- Franc succès des journées du patrimoine avec la présentation du livre de Monsieur Boufflers sur les châteaux de Morvillars : 250 visiteurs.
- Présentation du nouveau livre de celui-ci sur la guerre 14-18 dans le cadre du Label Centenaire 14-18.
- Présentation des plaquettes en langues étrangères réalisées par Monsieur Baumgartner Thibault.
- Concert en l'église St Martin de Morvillars le 18 octobre à 16h30 avec différentes chorales au profit de la réfection du toit.
- Les colis de Noël du C.C.A.S seront remis le 16/12/2015.
- Un tableau de présence, lors des deux tours d'élections (6 et 13) est à la disposition des Conseillers municipaux pour y inscrire leur nom sur une plage horaire.

Levée de la séance de la séance 20h30.

Conseil suivi d'une présentation du village au Sénateur ainsi que débat avec les élus et le public dans la salle du Conseil. (annexe articles de presse du 14-17-20-21/10/2015).

Au conseil municipal

14/10/2015

Petit ordre du jour pour le dernier conseil municipal, qui s'est déroulé en présence du sénateur Cédric Perrin (voir ci-dessous).

Et c'est donc un peu tambour battant, une fois n'est pas coutume, que la maire Françoise Ravey a mené les débats. Avec en premier lieu la signature d'une convention pour le conseil et l'accompagnement de la mise en accessibilité des locaux professionnels. Une convention signée avec le Centre de gestion qui apportera ses conseils sur un dossier où il s'agira de faire preuve de pragmatisme, tant les moyens manquent.

Si les élus ont validé les coupes de bois, on retiendra que les quarante affouagistes devront posséder une responsabilité civile pour façonner leur bois mais aus-

si produire un certificat de ramonage pour éviter que des personnes prennent un lot au profit d'autres.

Autre délibération qui permet à la CAB de répartir entre elle-même et ses membres le fonds de péréquation des ressources intercommunales. Restait encore à approuver une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Réseau ferré, concernant l'assainissement, pour percevoir une compensation de quelque 3.200 € par an qui n'a pas été perçue depuis 2009.

Le tarif des locations à la journée a été validé pour le gymnase (650 €) et pour la salle des expositions (350 €); 800 € pour les deux à fois, ainsi qu'une convention avec la Compagnie des Contes perdus pour la fête de fin d'année.

Le sénateur en voisin

C'est avec un diaporama sur la commune, son histoire, ses caractéristiques mais aussi ses difficultés et ses projets que Françoise Ravey a accueilli, presque en voisin, le sénateur Cédric Perrin. Elle a insisté tout particulièrement sur l'avenir avec la réfection du toit de l'église, le devenir du château communal ou encore la réalisation d'une vraie salle des fêtes attendue par la population.

« Nous avons quelques points communs, avec un riche patrimoine industriel », a souligné Cédric Perrin, « sauf qu'à Beaucourt, la famille Japy est partie tandis

qu'à Morvillars la famille Viellard est bien là... »

Durant une bonne heure, il a détaillé sa vie de sénateur : « les semaines ne s'écoulent pas à un train de sénateur mais plutôt à celui d'un TGV ! ». Entre le travail au Sénat et sa place d'auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale, c'est actuellement quatre jours et demi qu'il passe à Paris. Il a également évoqué le rapport sur les conséquences stratégiques du dérèglement climatique qu'il vient de présenter avec Leïla Aïchi (Ecologiste - Paris) et Eliane Giraud (Socialiste et Républicain - Isère).

« Pas un train de sénateur... » 21/10/2015



■ Cette séance fut aussi l'occasion de remettre à Cédric Perrin les deux ouvrages de Patrice Bouffiers qui viennent de sortir sur les châteaux Vieillard et sur la guerre de 14-18.

Outre un - beau - diaporama sur la commune, son histoire, ses caractéristiques, Françoise Ravey devait surtout insister lors du dernier conseil municipal sur les difficultés et les projets d'avenir de la commune.

« Ici tout est transparent et on affiche tout » a-t-elle dit tout d'abord comme pour bien montrer le travail accompli depuis l'arrivée de son équipe à la tête de la commune en 2011. Et d'insister tout particulièrement sur l'avenir avec la réfection du toit de l'église, le devenir du château communal ou encore la réalisation d'une vraie salle des fêtes attendue par la population. « Nous avons quelques points communs » a répondu Cédric Perrin, le sénateur venu en voisin, « avec un riche patrimoine industriel sauf qu'à Beaucourt, la famille Japy est partie tandis qu'à Morvillars la famille Vieillard est bien là... »

Durant une bonne heure, devant le public présent pour l'occasion et les élus, il a d'abord détaillé sa vie de sénateur pour dire « que les

semaines ne s'écoulaient pas à un train de sénateur mais plutôt à celui d'un TGV ». Pour preuve entre le travail au Sénat avec la - bonne- réforme du règlement intérieur qui conditionne l'indemnité parlementaire au temps de présence et sa place d'auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale c'est actuellement quatre jours et demi qu'il passe à Paris.

Mais c'est sur le rapport qu'il vient de présenter avec Lella Aichi (écologiste, Paris) et Éliane Citraud (groupe socialiste et républicain - Isère,) sur les conséquences stratégiques du dérèglement climatique que Cédric Perrin a captivé l'auditoire. Un rapport inquiétant dont on retiendra une phrase : « Dans cette problématique, nous sommes des bêtes qui nous affligent des effets mais qui nous satisfaisons des causes ». Enfin on notera encore que Cédric Perrin n'est pas arrivé les mains vides puisqu'il a promis au conseil une subvention parlementaire de 5.000 euros pour la révision du PLU.